

Commission ad hoc

**Rapport de la commission, concernant le préavis municipal N° 2017-04 relatif au
PPA La Rochette**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc, nommée par le bureau du Conseil communal, composée de Madame Françoise Wyler et Messieurs Marcel Monnier et Marc Unverricht, rapporteur, s'est réunie les 21 août et 5 septembre 2017 afin de statuer sur le préavis municipal cité en titre.

Elle a entendu M. Laurent Imoberdorf, Syndic en charge du dossier, qui a répondu à satisfaction à nos questions. Nous remercions Monsieur Imoberdorf pour sa disponibilité et pour la clarté de ses explications.

Suite à la lecture du préavis, quelques questions ont été soulevées, notamment,

- sur l'état du chemin communal du Riondi (sens descente en direction du chemin de la Soucettaz) qui va être emprunté par divers véhicules, plus ou moins lourd et par tous les temps.

Monsieur le syndic nous informe qu'il s'agit bien d'un chemin communal et qu'il est exploitable dans l'état au moins pour les 2 ans à venir.

Pour information, actuellement ce chemin n'est pas déneigé par la commune, le déneigement sera pris en charge par l'exploitant de la compostière !

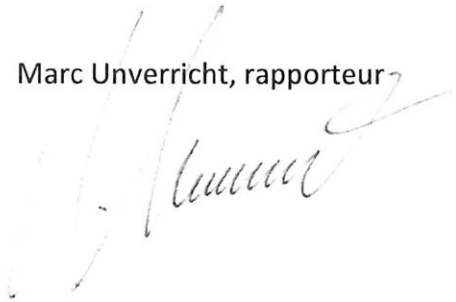
- Il n'y a pas de durée d'exploitation limitée dans le temps
- La compostière sera aussi accessible pour les habitants de Bottens. (Compris dans la taxe déchets actuelle)
- La fosse collectrice des jus sera régulièrement vidée et inspectée par la SDT.
- L'entier des frais liés au PPA seront pris en charge par la famille Tzaut. (palissades, fosse collectrice, aménagements...)
La remise en état et l'entretien des chemins et routes empruntées par les véhicules (en règle générale petits véhicules genres, camions légers, camionnettes de paysagistes avec remorque) sont à la charge de la commune, avec une participation probable de la famille Tzaut, à discuter !

En conclusion, la commission unanime encourage la municipalité à prendre contact avec le Voyer de l'arrondissement pour étudier la possibilité de mettre en place une signalisation renforcée sur la RC 501.

Par exemple un panneau attention danger ! de part et d'autre de la chaussée, et vous recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

La commission :

Marc Unverricht, rapporteur



Marcel Monnier



Françoise Wyler

